



Congés en jours ouvrés ; 15/08/09 férié

Par **Schlag**, le **06/11/2009** à **11:13**

Bonjour,rnrnDans notre entreprise, nous décomptons les congés payés en jours ouvrés (lundi au vendredi). Or le 15/08/09 étant tombé un samedi cette année, j'ai entendu parler qu'on devait nous rajouter un jour de CP au compteur pour nous compenser cette perte d'un jour férié. En effet, le motif avancé est que le salarié dont on décompte les CP en jours ouvrés ne doit pas être désavantagé par rapport à un salarié dont on décompterait les CP en jours ouvrables.rnrnQuelqu'un pourrait-il me donner les références légales, un texte de loi ou même un article du Francis Lefebvre ou de la revue fiduciaire ?rnrnMerci d'avance.

Par **DSO**, le **07/11/2009** à **22:01**

Bonsoir,rnrnSi le décompte en jours ouvrés est une **simple transposition** du décompte légal en jours ouvrables (30 jours ouvrables équivalant à 25 jours ouvrés), le salarié doit bénéficier d'une journée supplémentaire de congés lorsque le jour férié coïncide avec un jour ouvrable non travaillé dans l'entreprise.rnCassation sociale du 07 janvier 1988, pourvoi n° 85-42.353 ;
rnCassation sociale du 22 janvier 1992, pourvoi n° 88-43.536 ; rnrnCordialement,rnDSO

Par **Schlag**, le **09/11/2009** à **09:24**

Je vous remercie beaucoup pour cette réponse rapide et très claire.